



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cabines

Question écrite n° 1874

Texte de la question

M Gilbert Millet s'inquiète auprès de M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace de la suppression de cabines téléphoniques et la rarefaction de leur implantation en milieu rural. C'est ainsi qu'un nombre croissant de petites communes voit sa demande d'installation d'une cabine refusée, au motif des trois critères qui commandent à la décision, à savoir : l'importance du besoin, sa permanence, sa régularité. Leur interprétation abusive permet de justifier une politique et des pratiques allant à l'encontre du principe même de service public. Il lui demande de prendre toute mesure susceptible d'interdire l'interprétation exorbitante des critères d'implantation des cabines téléphoniques, afin de conserver aux télécommunications leur mission de service public.

Texte de la réponse

Reponse. - Les cabines téléphoniques situées en zone rurale, c'est-à-dire dans les communes de moins de cinq cents habitants, représentent 11 p 100 du parc et 0,5 p 100 des recettes. Cette situation constitue donc une charge non négligeable pour le budget de France Telecom, et une contribution importante de ce service public à l'animation de la vie rurale. Il est donc logique que le parc fasse actuellement l'objet d'un redéploiement qui peut en effet conduire à la suppression de cabines. Celle-ci présente aujourd'hui un caractère moins pénalisant qu'il y a quelques années, dans la mesure où le taux d'équipement téléphonique des ménages dépasse 96 p 100. Ce redéploiement s'accompagne néanmoins du maintien d'au moins une cabine par commune. En cas de suppression, l'administration fait des propositions complémentaires, telles que la prise en charge d'un publicophone en location-entretien par la commune ou l'installation, en site protégé, d'un point-phone chez un particulier ou dans un lieu public. Par ailleurs, grâce au nouveau matériel installé, la qualité du service s'est nettement améliorée et le vandalisme est en baisse notable. Enfin, des tests sont actuellement effectués sur un nouveau poste public simple, nommé « Uniphone », qui permettra d'avoir accès sans monnaie ni carte aux numéros d'urgence (15, 17, 18) et aux numéros gratuits, ainsi qu'à l'ensemble du réseau téléphonique sous réserve d'être titulaire d'une carte « Pastel ».

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1874

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2390